


EnABLE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX AVANTAGES TOUT EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS





Ce mémorandum d'information présente le contexte et la justification du fonds fiduciaire multidonateurs **EnABLE**, ainsi que ses priorités de programmation, ses modalités de mise en œuvre, sa structure organisationnelle et sa gouvernance.

CONTEXTE

L'objectif général de développement d'EnABLE, programme mondial de connaissances, d'opérations et d'assistance technique, est de promouvoir et de renforcer l'inclusion sociale dans les activités de financement climatique axées sur les résultats. Il vise spécifiquement à améliorer l'inclusion des populations autochtones, des communautés locales et d'autres groupes défavorisés et marginalisés, tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées (ci-après dénommés bénéficiaires cibles), dans les programmes de réduction des émissions au titre du Mécanisme-cadre pour la réduction des émissions et le climat (CERF) et de ses fonds fiduciaires associés afin de maximiser leurs avantages liés au carbone et non liés au carbone¹. La réalisation de cet objectif devrait contribuer à des résultats plus larges, tels que l'amélioration de la résilience des moyens de subsistance, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.

Créé en décembre 2020 grâce à une subvention de 20 millions d'euros de l'Allemagne, EnABLE vise à mobiliser jusqu'à 200 millions de dollars aux fins d'engagement et de décaissement au cours de la période 2021-30, dont 100 millions de dollars pour soutenir l'inclusion dans les programmes de réduction des émissions au titre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF). Les activités financées par EnABLE, conformes aux cadres de partenariat avec les pays applicables de la Banque mondiale, ainsi qu'aux stratégies de la Banque en matière de changement climatique et de durabilité sociale et d'inclusion, sont guidées par trois grands principes :

- La programmation est axée sur **les programmes de réduction des émissions et les plans de partage des avantages par pays** afin d'améliorer la participation des bénéficiaires cibles à leur préparation, leur mise en œuvre et leur accès aux avantages liés au carbone et non liés au carbone.
- La majorité des activités est censée être **exécutée par les bénéficiaires**, c'est-à-dire initiées, préparées et mises

¹ Créé en 2020, le CERF, fonds à compartiments pour le financement climatique axé sur les résultats, est le premier fonds fiduciaire de la Banque mondiale à fournir des liquidités opérationnelles à grande échelle pour des projets de développement à faibles émissions de carbone. Les fonds fiduciaires liés et associés du CERF comprennent l'Initiative carbone pour le développement (Ci-Dev) ; le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) ; l'Initiative pour des paysages forestiers durables (ISFL) ; et la Transformative Carbon Asset Facility (TCAF).

en œuvre par des organismes publics, des groupes de bénéficiaires cibles ou des organisations de la société civile (OSC).

- Toutes les activités sont mises en œuvre sur la base de **partenariats des parties prenantes des programmes de réduction des émissions et des plans de partage des avantages**, à savoir les bénéficiaires cibles, les OSC, les organismes publics et les acteurs du secteur privé.

POURQUOI EnABLE—LA JUSTIFICATION

Depuis 2008, le Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) a engagé plus de 15 millions de dollars pour le renforcement des capacités nationales, y compris pour les populations autochtones tributaires des forêts et les OSC du Sud, ainsi que pour les échanges régionaux et le partage des enseignements tirés. Ces activités ont contribué à sensibiliser le public à l'impact du changement climatique en général et à la nécessité de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et aux activités connexes (REDD+) en particulier.²

En septembre 2021, le Fonds carbone du FCPF avait signé des accords de paiement pour la réduction des émissions (ERPA) avec 14 pays (Chili, Costa Rica, République dominicaine, République démocratique du Congo, Fidji, Ghana, Indonésie, Côte d'Ivoire, République démocratique populaire lao, Madagascar, Mozambique, Népal, République du Congo et Vietnam) évalués à plus de 670 millions de dollars US. Le Guatemala est également en passe de signer son ERPA. Pendant ce temps, le premier décaissement ERPA – au Mozambique – devait avoir lieu à la mi-2021 au plus tard, suivi de la mise en œuvre du plan de partage des avantages connexe.

Ainsi, avec 15 ERPA évalués à plus de 720 millions de dollars qui devraient entrer en vigueur en 2020-2021, un soutien financier à plus long terme est nécessaire pour faire en sorte que les ERPA et les plans de partage des avantages connexes soient socialement inclusifs. Cela est particulièrement important pour les bénéficiaires cibles qui sont historiquement défavorisés et marginalisés, résident dans des lieux reculés et ont un accès limité aux communications, à l'éducation, à l'information et à d'autres services. À cet égard, les considérations plus détaillées ci-après sur l'inclusion sociale sont également pertinentes :

- *Premièrement*, plus de 370 millions d'autochtones dans plus de 75 pays et d'autres communautés locales tributaires des forêts occupent ensemble un quart de la surface de la terre. Ensemble, ils contribuent pour environ 17% (293 milliards de tonnes) du carbone total trouvé dans les forêts tropicales et subtropicales. S'appuyant sur les connaissances et l'expérience écologiques traditionnelles autochtones, les populations autochtones et les communautés locales sont souvent bien outillées pour s'adapter au changement climatique, renforcer la résilience, conserver la biodiversité et contribuer à l'atténuation du changement climatique.
- *Deuxièmement*, la gestion des forêts par les populations autochtones et les communautés locales dans les pays tropicaux n'a bénéficié que d'un financement mondial modeste au cours des dix dernières années, représentant en moyenne environ 270 millions de dollars par an, soit moins de 1% de l'aide publique au développement consacrée à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. De plus, peu de donateurs accordent la priorité au régime foncier et à la gestion forestière et peu d'aide atteint les populations autochtones et les communautés locales.

2

Les activités REDD+ comprennent les activités de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

- **Troisièmement**, l'inclusion sociale et la participation des parties prenantes sont au cœur des activités REDD+, ainsi que d'autres programmes de financement de la lutte contre les émissions de carbone axés sur les résultats. L'appui au renforcement des capacités du FCPF a permis d'améliorer l'efficacité, l'inclusion et la durabilité des activités REDD+, ainsi que la qualité de leur conception et de leur mise en œuvre. Plus récemment, l'expérience initiale de la mise en œuvre des ERPA donne à penser que leur efficacité et leur impact dépendront également et de manière significative de la portée de la participation des parties prenantes, en particulier des bénéficiaires cibles.
- **Quatrièmement**, une meilleure inclusion sociale accroît l'équité et l'impact des programmes de financement climatique axés sur les résultats et réduit le risque que des intérêts particuliers se les accaparent. Un nombre croissant de textes spécialisés confirment que l'accaparement des avantages par des parties prenantes puissantes et relativement riches a une incidence négative sur les populations autochtones et les communautés locales, les femmes étant souvent particulièrement défavorisées en raison de leur accès limité aux actifs, aux connaissances et aux compétences. À l'inverse, des programmes d'inclusion sociale améliorés conçus localement contribuent à garantir que le financement climatique en général et les ERPA en particulier profitent aux bénéficiaires cibles. De plus, ces programmes sont indispensables pour obtenir l'adhésion des populations, qui est nécessaire à leur succès et à leur pérennité.
- **Cinquièmement**, étant donné la forte augmentation des flux de financement climatique attendue au cours des années 2020, il est probable que le besoin de programmes d'inclusion sociale améliorés augmente aussi considérablement. Dans le même temps, ces programmes doivent être rapprochés des bénéficiaires et des communautés, tout en renforçant les synergies entre eux. Il faut également envisager des systèmes de prestation innovants faisant intervenir les acteurs locaux – les autorités locales, les entreprises et les organisations



Photo de Axel Fassio/CIFOR

communautaires, ainsi que les communautés, les ménages et les particuliers — soit dans les investissements pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, soit pour les aider à participer de manière significative à la prise des décisions concernant ces investissements.

- **Enfin, la Banque mondiale – gestionnaire de confiance des fonds alloués par les donateurs, homologue digne de foi pour les acteurs du marché et coordonnateur mondial pour les donateurs et les pays en développement, les organisations à but non lucratif et le secteur privé – est bien placée pour accueillir EnABLE.** Elle supervisera les efforts visant à garantir que les programmes de réduction des émissions soient surveillés avec précision et vérifiés, à promouvoir un niveau élevé d'inclusion sociale dans tous les programmes soutenus par EnABLE et à améliorer ainsi la qualité des retombées bénéfiques générées.

Compte tenu des considérations ci-dessus, la justification d'un fonds fiduciaire EnABLE substantiel à moyen terme pour promouvoir et renforcer l'inclusion sociale dans les programmes de financement climatique axés sur les résultats est claire. EnABLE améliore la cohérence des activités d'inclusion sociale dans le cadre des ERPA aux niveaux national, régional et mondial. Il permet un programme de connaissances plus solide, sert de centre d'échange d'informations, favorise les synergies dans les pays et les communautés où plusieurs fonds sont actifs et garantit que l'accent soit mis sur l'inclusion sociale en tant qu'activité centrale plutôt qu'accessoire. En outre, il se conformera à la Stratégie de durabilité sociale et d'inclusion et au Plan d'action sur le changement climatique 2021-2025 de la Banque mondiale, qui met notamment l'accent sur le renforcement de la résilience sociale aux extrêmes climatiques et aux aléas naturels, ainsi que sur la participation des groupes marginalisés à la prise des décisions relative à l'action climatique. Enfin, la coordination et la synergie avec les activités de renforcement des capacités du FCPF en cours jusqu'à la fin de 2022 garantissent qu'EnABLE tire parti des ressources du FCPF et s'appuie sur son expérience et les enseignements tirés.

PRIORITÉS DE PROGRAMMATION D'EnABLE

Trois priorités guident le soutien d'EnABLE à la participation des bénéficiaires cibles à la mise en œuvre des ERPA et des plans de partage des avantages connexes au cours de la période 2021-25, comme suit :

- **Améliorer l'environnement porteur** pour les avantages liés au carbone et non liés au carbone des bénéficiaires cibles en soutenant un cadre politique et juridique favorable et en renforçant les capacités, les compétences et la voix des bénéficiaires cibles et de leurs organisations afin qu'ils participent aux programmes de financement climatique axés sur les résultats et en bénéficient.
- **Identifier et renforcer les possibilités de participation** des bénéficiaires cibles en soutenant leur collaboration et leurs partenariats avec d'autres parties prenantes clés et en veillant à ce qu'ils dirigent les programmes de financement climatique axés sur les résultats et en bénéficient grâce à des activités pilotes judicieusement conçues, qui peuvent être facilement reproduites et étendues.
- **Intégrer l'inclusion sociale et l'équité entre les sexes** dans la conception et la mise en œuvre des programmes de financement climatique axés sur les résultats grâce au transfert de connaissances et à la diffusion des meilleures pratiques.

Le financement d'EnABLE est normalement d'une durée maximale de 3 ans, éventuellement plus longue en fonction de

la durée de l'ERPA correspondant, afin de garantir que les obstacles à moyen et à long terme à l'inclusion sociale soient éliminés de manière durable et sans interruption. Autant que possible, le financement d'EnABLE doit être exécuté par les bénéficiaires cibles concernés, en partie pour encourager les initiatives locales et en partie pour promouvoir des programmes et des projets innovants basés sur des connaissances et des pratiques autochtones durables. EnABLE identifie les points d'entrée pour les bénéficiaires cibles afin de mettre à l'essai des approches ou des pratiques susceptibles d'être reproduites et étendues à l'échelle des plans de partage des avantages et/ou adoptées par d'autres programmes de développement. Enfin, vu la diversité et le nombre de pays concernés et de leurs ERPA et plans de partage des avantages, la conception et la mise en œuvre des activités financées par EnABLE nécessitent de la flexibilité, en particulier au départ³.

Conformément à ces trois priorités, le soutien d'EnABLE comprend généralement trois types d'activités : *premièrement*, le renforcement des capacités et des compétences pour autonomiser les groupes cibles et leurs organisations établies et reconnues, le renforcement des plateformes multipartites et la facilitation des partenariats et des réseaux ; *deuxièmement*, le soutien aux activités d'investissement pilotes permettant la participation des groupes cibles à la mise en œuvre de l'ERPA-plan de partage des avantages et leur accès aux avantages liés au carbone et non liés au carbone ; et *troisièmement*, la production et le transfert de connaissances.

Améliorer l'environnement porteur pour les avantages liés au carbone et non liés au carbone des bénéficiaires cibles consiste notamment à :

Autonomiser les groupes cibles

- **Élaboration de plans de renforcement des capacités**, sur la base d'évaluations rapides des contextes économiques, politiques et sociaux des pays pour les activités ERPA et des besoins des organisations des groupes cibles et de l'intérêt qu'ils ont à participer à la mise en œuvre des ERPA.
- **Organisation d'activités de renforcement des capacités et de développement institutionnel**, par exemple, pour la conception de projets, le suivi et l'évaluation des projets, la mobilisation des ressources, la gestion financière et l'établissement de rapports, le genre, *etc.*
- **Soutien à l'auto-sélection des groupes cibles** pour les plateformes multipartites REDD+ et ERPA.

Renforcer les plateformes REDD+ et ERPA et d'autres groupes multipartites similaires (représentants du gouvernement, du secteur privé et des groupes cibles) pour mettre en œuvre des stratégies ERPA nationales ou infranationales ; élaborer une vision partagée, définir un plan de mise en œuvre et attribuer des rôles et des responsabilités ; et servir d'organe de décision pour l'allocation des ressources d'EnABLE.

Soutien à l'auto-sélection des groupes cibles pour les plateformes multipartites REDD+ et ERPA.

Identifier et renforcer les possibilités de participation des bénéficiaires cibles comportent notamment ce qui suit :

- **Des initiatives conduites par les populations locales** aux fins du renforcement des capacités au niveau des collectivités afin de permettre aux populations de participer aux programmes de financement climatique axés sur les résultats et d'en bénéficier, en particulier les ERPA et les plans de partage des avantages, et des projets

³ Cette flexibilité sera reflétée dans les directives opérationnelles (distinctes) d'EnABLE.



Photo de Fiston Wasanga/CIFOR

communautaires complexes (par exemple restauration des forêts, agroforesterie et aménagement du territoire). La mise en œuvre de ces activités sera dirigée par les parties prenantes locales, telles que les gouvernements, les OSC, les organisations de populations autochtones et le secteur privé. Les plateformes ERPA solliciteront l'engagement des organismes de mise en œuvre des ERPA/plans de partage des avantages pour cofinancer et étendre les projets pilotes réussis afin qu'ils soient repris dans les programmes ERPA et les plans de partage des avantages.

Intégrer l'inclusion sociale et l'équité entre les sexes dans la conception et la mise en œuvre des programmes de financement climatique axés sur les résultats comporte notamment ce qui suit :

- Les connaissances et les meilleures pratiques financées par EnABLE doivent être opérationnalisées pour assurer leur partage entre les pays, les parties prenantes et les fonds fiduciaires avec les objectifs suivants : apprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas ; et améliorer l'inclusion sociale et réduire les disparités entre les sexes dans les groupes cibles.
- Les exemples de sujets de partage des connaissances examinés lors des consultations de 2019 avec les groupes cibles comprennent : les droits de l'homme et la protection de l'environnement ; la sécurité foncière ; la planification de l'utilisation ou du zonage du paysage et des forêts ; et la gouvernance et les capacités des institutions autochtones et traditionnelles.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'EnABLE

EnABLE est mis en œuvre dans un partenariat sous la direction des gouvernements hôtes et /ou des bénéficiaires cibles (populations autochtones, communautés locales ou OSC). Pour effectuer un réel changement et assurer la

pérennité, les bénéficiaires cibles sont encouragés à collaborer avec les gouvernements et le secteur privé et à coordonner leurs efforts en conséquence. Le financement EnABLE sera mis à disposition soit au moyen de subventions annuelles aux services opérationnelles de la Banque mondiale concernés, les pays admissibles et sélectionnés du FCPF sur la base de critères convenus étant invités à soumettre des propositions de projet chaque année, soit au moyen d'une allocation annuelle renouvelable par appel à concurrence pour des travaux d'analyse et de conseil. Les activités exécutées par les bénéficiaires doivent suivre les procédures de la Banque mondiale applicables aux petites subventions de fonds fiduciaires gérées par les bénéficiaires, les progrès étant surveillés par l'outil d'établissement de rapports et de suivi des subventions. Les processus et procédures de mise en œuvre détaillés d'EnABLE figurent dans le cadre d'approche générale et les directives opérationnelles (GAFOG) d'EnABLE.

Les opérations d'EnABLE suivent les Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale, les risques étant atténués par les instruments de son Cadre environnemental et social (CES). Des mécanismes de retour d'information et de règlement des plaintes seront élaborés pour garantir que tous les risques identifiés et émergents soient pris en compte et traités. L'outil d'établissement de rapports et de suivi des subventions de la Banque doit également être mis en place au niveau mondial et des mesures seront intégrées pour garantir qu'il réponde aux besoins des personnes défavorisées et marginalisées, conformément à la directive sur les risques et les effets sur les personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables. Le Service de règlement des plaintes de la Banque permet aux citoyens, aux populations et aux parties prenantes affectés par le projet, s'ils le souhaitent, de porter plainte directement auprès de la Banque mondiale.

GOUVERNANCE d'EnABLE

EnABLE fera à terme partie de la structure de gouvernance faîtière du CERF, qui comprendra un Conseil de partenariat. En attendant la mise en place du Conseil de partenariat du CERF, les programmes d'EnABLE sont supervisés par un comité directeur, composé de représentants des partenaires contributeurs et du SCCFM. Le Comité directeur se réunit au moins une fois par an et prend ses décisions par consensus (mais pas nécessairement à l'unanimité). En tant qu'organe directeur d'EnABLE, il propose des conseils et de la supervision stratégiques, approuve le cadre des résultats, le plan de travail et le budget d'EnABLE, et examine les rapports d'avancement et d'achèvement périodiques.

Un groupe consultatif composé de représentants des populations autochtones, des communautés locales et des OSC des pays ciblés par EnABLE sera créé pour conseiller le Comité directeur. Sa composition garantit une représentation régionale équilibrée des différents groupes d'intérêt, tels que les femmes et les jeunes. Les membres du groupe consultatif, sélectionnés par mise en concurrence, sont appelés à prêter concours aux consultations d'EnABLE avec leurs mandants dans les différentes régions et à donner des conseils et des orientations techniques sur les politiques et procédures d'EnABLE. Sous réserve de l'accord de toutes les parties, ils peuvent être invités à participer aux réunions du Comité directeur en qualité d'observateurs, soit à tour de rôle, soit en fonction de la portée géographique ou thématique de l'ordre du jour.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE D'ENABLE

EnABLE est géré par le Groupe de gestion des fonds climatiques de la Banque mondiale. En plus de superviser les opérations quotidiennes, le secrétariat d'EnABLE assume les responsabilités suivantes : administrer les fonds d'EnABLE ; assurer le suivi de ses plans et budgets annuels ; prêter appui aux travaux du Comité directeur ; établir les rapports financiers et autres et les communications ; et mettre en œuvre des activités mondiales et interrégionales en collaboration avec d'autres services de la Banque mondiale et des organisations partenaires. Le secrétariat offre également un soutien technique aux activités menées aux niveaux national et régional par les bureaux régionaux de la Banque mondiale à Washington et ses bureaux de pays.



Photo de Axel Fassio/CIFOR

Pour plus d'informations sur EnABLE, contacter enable-secretariat@worldbank.org.